

Québec
L'Île-Perrot
M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges

Avis public
Dépôt du rôle de perception 2011

PRENEZ AVIS QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* le rôle de perception des taxes générales et spéciales pour l'exercice financier 2011 est déposé à mon bureau, qu'il est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les soixante (60) jours de la publication du présent avis.

L'Île-Perrot, le 14 janvier 2011

Danielle Rioux, m.a., cga, oma